

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANES
Séance du 07 mars 2023

Membres

En exercice : 13

Présents : 10

Votants: 12

Pour: 12

Contre: 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

02 mars 2023

Date d'affichage:

02 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le sept mars à 19 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Brigitte DARMEDRU

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Gilbert GUILLOUX, Angélo CARINGI, Ingrid LAFOREST, Jean-Yves LAROCLETTE, Céline RUBIO, Nathalie SARRAU, Muriel WOLKOWICKI

Représentés : Anthony ALVES DA COSTA par Philippe GENETIER, Marie-Agnès FERNANDEZ par Dominique DEBAUX

Excusés : Michaël MONTEIRO

Absents :

Secrétaire de séance : Gilbert GUILLOUX

Objet: TRAVAUX DE CÂBLAGE TÉLÉCOM (ROUTE DES BEAUJOLAIS) : VOTE DE LA DURÉE D'AMORTISSEMENT - DE_2023_11

Le Maire expose aux conseillers que des travaux de câblage Télécom sur la route des Beaujolais ont été enregistrés sur l'exercice 2022 au compte 28041582 pour un montant de 13 592.00 €. Ce montant doit donc être amorti.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE, à compter du 1er janvier 2023, la cadence d'amortissement des travaux de câblage Télécom de la route des Beaujolais à **10 ans**, ces frais s'élevant à 13 592.00 €.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 09 / 03 / 2023
et publié ou notifié
le 09 / 03 / 20 23



Le Maire,

Brigitte DARMEDRU.

